

**AVIS DE RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR  
LA FORMATION BRIDGE A L'INTENTION DES ACTEURS DE LA SOCIETE  
CIVILE BENEFICIAIRES DU PROJET ELECTIONS**

Date: 08 mars 2013

**Pays:** République du Congo

**Description des missions:**

- Un expert certifié BRIDGE
- Un facilitateur BRIDGE

**Projet:** Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du processus électoral en République du Congo

**Durée de la mission:** Quinze (15) jours ouvrables

**Lieu d'affectation :** Brazzaville

Les Termes de référence de la mission sont disponibles au bureau du PNUD ou sur le site <http://procurement-notice.undp.org/index.cfm>

Les propositions doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante [ic.soumission.cg@undp.org](mailto:ic.soumission.cg@undp.org) ou déposées au **Bureau du PNUD à Brazzaville, sis Angle Avenue Foch/Rue Behagle**, au plus tard **le 19 mars 2013**. Toute demande de clarification devra se faire par écrit ou par courriel à l'adresse [soumission.inf.cg@undp.org](mailto:soumission.inf.cg@undp.org). L'unité chargée des Achats (CEDAP) répondra par écrit à toute demande de clarification et des copies de cette réponse seront envoyées à tous les candidats en intégrant les explications fournies, sans que la source ne soit précisée.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

**Représentant Résident a.i.**



**Date et Signature**



## PROCUREMENT NOTICE

### **Recrutement de deux consultants individuels pour la formation BRIDGE à l'intention des acteurs de la société civile bénéficiaires du projet élections**

Date: 08 mars 2013

---

**Pays:** République du Congo

**Description des missions:**

- Un expert certifié BRIDGE
- Un facilitateur BRIDGE

**Projet:** Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du processus électoral en République du Congo

**Durée de la mission:** Quinze (15) jours ouvrables

**Lieu d'affectation :** Brazzaville

Les Termes de référence de la mission sont disponibles au bureau du PNUD ou sur le site

<http://procurement-notice.undp.org/index.cfm>

Les propositions doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante [ic.soumission.cg@undp.org](mailto:ic.soumission.cg@undp.org) ou déposées au **Bureau du PNUD à Brazzaville, sis Angle Avenue Foch/Rue Behagle**, au plus tard **le 19 mars 2013**. Toute demande de clarification devra se faire par écrit ou par courriel à l'adresse [soumission.inf.cg@undp.org](mailto:soumission.inf.cg@undp.org). L'unité chargée des Achats (CEDAP) répondra par écrit à toute demande de clarification et des copies de cette réponse seront envoyées à tous les candidats en intégrant les explications fournies, sans que la source ne soit précisée.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

---

### **CONTEXTE**

Depuis le début des années 90, la République du Congo a mis fin au monopartisme qui prédominait depuis 30 ans et, à la faveur de la Conférence Nationale Souveraine en 1991, s'est engagée dans un processus de démocratisation ayant abouti à l'adoption d'une première Constitution démocratique en 1992. La démocratie naissante a cependant été mise à rude épreuve dès après l'élection présidentielle de 1992 et des troubles réguliers ont émaillé la situation socio-politique du pays, notamment en 1993, 1994 et 1997.

Toutefois elle a renoué avec le processus démocratique interrompu de ce fait, au cours des années 90, avec l'adoption, par référendum populaire, d'une nouvelle Constitution, le 20 janvier 2002. Dans la foulée, les premières élections législatives, locales et présidentielle ont été organisées et les institutions démocratiques prévues par cette Constitution mises en place. En effet, depuis 2002, mis à part le Département du Pool où les tensions ont persisté jusqu'en 2007, le pays a connu une période de calme et de stabilité. Ce qui lui a permis de poursuivre ses efforts de reconstruction et de consolidation de la démocratie. C'est ainsi que le Congo s'est doté d'une loi sur les partis politiques, a mis en place la Commission Nationale d'Organisation des Elections (CONEL) et a amorcé, avec l'appui du PNUD, le renforcement des capacités des leaders et membres des partis politiques.

Respectant les échéances prévues par la Constitution, le Congo a organisé les deuxièmes élections législatives en 2007, tandis que les élections locales dont l'organisation a connu un léger retard ont pu se tenir en 2008. L'élection présidentielle a eu lieu en juillet 2009.

Dans le respect du calendrier électoral, et en dépit du drame qu'il a connu le 04 mars 2012, les élections législatives ont eu lieu en juillet 2012 et les élections locales sont prévues en juillet 2013.

Aussi, dans la perspective des élections législatives organisées en 2012 et des élections locales prévues en 2013, certains partenaires au développement dont le PNUD, l'Ambassade des USA, l'Union Européenne, ont convenu dans le cadre du projet « *d'appui aux acteurs étatiques et non étatiques dans le processus électoral en République du Congo* » d'assurer une plus grande participation des populations, notamment les femmes, les jeunes et populations vulnérables au processus électoral en cours, à travers l'appui aux organisations de la société civile (OSC) et de contribuer à un processus plus transparent, efficace et crédible par le renforcement des capacités de la CONEL, DGAE et du CSLC.

L'analyse des besoins des acteurs étatiques et non étatiques effectuée par le PNUD et l'Union Européenne en janvier 2012 afin de circonscrire l'appui à apporter aux acteurs étatiques et non étatiques dans le processus électoral en République du Congo a fait ressortir la nécessité de renforcer les capacités de ces acteurs sur le cycle électoral. A cet effet, le rapport recommande qu'une formation BRIDGE leur soit dispensée.

C'est ainsi que le PNUD souhaite organiser la formation BRIDGE à l'intention des acteurs des OSC qui ont bénéficié d'un financement du projet pour la sensibilisation des électeurs et l'observation électorale lors des élections législatives de juillet 2012.

## **2. CHAMP D'APPLICATION DU TRAVAIL, RESPONSABILITES ET DESCRIPTION DES TRAVAUX D'ANALYSE PROPOSES**

Sous la supervision directe du Représentant Résident Adjoint et en étroite collaboration avec la Conseillère Principale et Responsable de l'unité gouvernance et consolidation de la paix du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les experts seront chargés des tâches suivantes :

- Evaluer les besoins en formation des acteurs de la société civile ;
- Former 25 acteurs des OSC sur la méthode BRIDGE ;
- Elaborer et publier un article sur la formation sur le site BRIDGE.

Pour plus d'informations, se référer à l'annexe 1 (TDRs)

### 3. EXPERIENCE ET QUALIFICATIONS

#### I. Qualifications Académiques:

Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 dans un domaine pertinent (sciences politiques, sciences sociales, droit) et d'une accréditation Bridge.

#### II. Années d'expérience:

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'administration électorale, l'assistance électorale et de la gouvernance démocratique Expérience avérée dans l'adaptation et l'animation de formations BRIDGE ;
- Une expérience dans la réalisation de modules BRIDGE en Afrique et familiarité avec les processus électoraux en Afrique Centrale sont un plus ;
- Une expérience de travail avec le PNUD, le Système des Nations Unies ou les activités de renforcement des capacités est un atout ;
- Il est requis du team leader des capacités de coordination, de conduite de mission d'équipe et de rédaction de rapports.

#### III. Compétences:

- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Avoir une bonne connaissance de la langue française, Une bonne connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Etre disponible et apte à travailler sous pression.

### 4. DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION

Les consultants individuels intéressés doivent soumettre les documents/informations suivants démontrant leurs qualifications:

#### 1. Proposition Technique:

- (i) une lettre de motivation expliquant pourquoi il est le meilleur candidat pour la mission
- (ii) une note de méthodologie brève sur la façon d'aborder et de mener la mission

#### 2. Proposition Financière

3. CV incluant l'expérience acquise dans des projets similaires complété par un formulaire / P11 dûment rempli

4. Au moins 3 références (adresses email et numéros de téléphones fonctionnels)

**L'absence de l'une de ces pièces pourra entraîner le rejet de la soumission**

### 5. PROPOSITION FINANCIERE

#### • **Les contrats Forfaitaires**

La proposition financière doit spécifier un montant forfaitaire total et les modalités de paiement liées à des livrables quantitatifs et qualitatifs précis et mesurables (ex: si les paiements en plusieurs versements ou à la fin du contrat). Les paiements sont basés sur la production ou la livraison des services spécifiés

(livrables) dans les TDRs.

Afin d'aider l'unité demandeuse dans la comparaison des propositions financières, la proposition financière comprendra une ventilation de ce montant forfaitaire (y compris les honoraires, les déplacements (voyages), les indemnités journalières (DSA), et le nombre de jours ouvrables prévus).

## 6. EVALUATION

Les consultants individuels seront évalués sur la base de la méthode suivante:

### Prix le plus bas et offre techniquement conforme

Le contrat doit être attribué au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée à la fois comme:

a) recevable / compatible / acceptable, et

b) offrant le plus bas prix / coût

"Recevable / compatible / acceptable" peut être défini comme répondant pleinement aux TDRs.

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70 points seront considérés pour l'évaluation financière

<b>Critère</b>	<b>Poids</b>	<b>Nombre de Points maximum</b>
<u>Technique</u>		
Critère (1) Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 dans un domaine pertinent (sciences politiques, sciences sociales, droit) et d'une accréditation Bridge.	25%	25 points
Critère (2) Nombre d'années d'expérience dans le domaine : <u>Années d'expérience:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'administration électorale, l'assistance électorale et de la gouvernance démocratique</li><li>Expérience avérée dans l'adaptation et l'animation de formations BRIDGE ;</li><li>Une expérience dans la réalisation de modules BRIDGE en Afrique et familiarité avec les processus électoraux en Afrique Centrale sont un plus ;</li><li>Une expérience de travail avec le Système des Nations Unies, notamment le PNUD ou les activités de renforcement des capacités est un atout ;</li><li>Il est requis du team leader des capacités de coordination, de conduite de mission d'équipe et de rédaction de rapports.</li></ul>	25%	25 points
<ul style="list-style-type: none"><li>Critère (3) Méthodologie</li></ul>	40%	40 points
<ul style="list-style-type: none"><li>Critère (4) langue exigée : parler et écrire en français</li></ul>	10%	10 points
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100 points</b>

## ANNEXES

**ANNEXE 1- TERMES DE REFERENCES (TDRs)**

**ANNEXE 2- TERMES ET CONDITIONS GENERALES POUR LES CONSULTANTS INDIVIDUELS**

## TERMES DE REFERENCE

### RECRUTEMENT CONSULTANTS POUR LA FORMATION BRIDGE A L'INTENTION DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE BENEFICIAIRES DU PROJET ELECTIONS

**Description du poste** : Consultants pour la Formation BRIDGE :

- Un Expert certifié BRIDGE
- Un Facilitateur BRIDGE

**Type de contrat** : Contrat Individuel

**Supervision** : Représentant Résident a.i. du PNUD

**Titre du Projet** : Projet d'appui aux acteurs étatiques et non étatiques dans le processus électoral en République du Congo

**Période de services** : Quinze (15) jours ouvrables

**Date de démarrage** : 18 mars 2013

---

#### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis le début des années 90, la République du Congo a mis fin au monopartisme qui prédominait depuis 30 ans et, à la faveur de la Conférence Nationale Souveraine en 1991, s'est engagée dans un processus de démocratisation ayant abouti à l'adoption d'une première Constitution démocratique en 1992. La démocratie naissante a cependant été mise à rude épreuve dès après l'élection présidentielle de 1992 et des troubles réguliers ont émaillé la situation socio-politique du pays, notamment en 1993, 1994 et 1997.

Toutefois elle a renoué avec le processus démocratique interrompu de ce fait, au cours des années 90, avec l'adoption, par référendum populaire, d'une nouvelle Constitution, le 20 janvier 2002. Dans la foulée, les premières élections législatives, locales et présidentielle ont été organisées et les institutions démocratiques prévues par cette Constitution mises en place. En effet, depuis 2002, mis à part le Département du Pool où les tensions ont persisté jusqu'en 2007, le pays a connu une période de calme et de stabilité. Ce qui lui a permis de poursuivre ses efforts de reconstruction et de consolidation de la démocratie. C'est ainsi que le Congo s'est doté d'une loi sur les partis politiques, a mis en place la Commission Nationale d'Organisation des Elections (CONEL) et a amorcé, avec l'appui du PNUD, le renforcement des capacités des leaders et membres des partis politiques.

Respectant les échéances prévues par la Constitution, le Congo a organisé les deuxièmes élections législatives en 2007, tandis que les élections locales dont l'organisation a connu un léger retard ont pu se tenir en 2008. L'élection présidentielle a eu lieu en juillet 2009.

Dans le respect du calendrier électoral, et en dépit du drame qu'il a connu le 04 mars 2012, les élections législatives ont eu lieu en juillet 2012 et les élections locales sont prévues en juillet 2013.

Aussi, dans la perspective des élections législatives organisées en 2012 et des élections locales prévues en 2013, certains partenaires au développement dont le PNUD, l'Ambassade des USA, l'Union Européenne, ont convenu dans le cadre du projet « *d'appui aux acteurs étatiques et non étatiques dans le processus électoral en République du Congo* » d'assurer une plus grande participation des populations, notamment les femmes, les jeunes et populations vulnérables au processus électoral en cours, à travers l'appui aux organisations de la société civile (OSC) et de contribuer à un processus plus transparent, efficace et crédible par le renforcement des capacités de la CONEL, DGAE et du CSLC.

L'analyse des besoins des acteurs étatiques et non étatiques effectuée par le PNUD et l'Union Européenne en janvier 2012 afin de circonscrire l'appui à apporter aux acteurs étatiques et non étatiques dans le processus électoral en République du Congo a fait ressortir la nécessité de renforcer les capacités de ces acteurs sur le cycle électoral. A cet effet, le rapport recommande qu'une formation BRIDGE leur soit dispensée.

C'est ainsi que le PNUD souhaite organiser la formation BRIDGE à l'intention des acteurs des OSC qui ont bénéficié d'un financement du projet pour la sensibilisation des électeurs et l'observation électorale lors des élections législatives de juillet 2012.

## **2. OBJECTIFS**

### **2.1. L'objectif global**

L'objectif global de cette formation est d'améliorer la participation de la société civile au processus électoral en République du Congo.

### **2.2. Les objectifs spécifiques**

- Evaluer les besoins en formation des acteurs de la société civile ;
- Former 25 acteurs des OSC sur la méthode BRIDGE ;
- Elaborer et publier un article sur la formation sur le site BRIDGE.

## **3. CONTENU DE LA MISSION**

Sous la supervision directe du Représentant Résident Adjoint et en étroite collaboration avec la Conseillère Principale et Responsable de l'unité gouvernance et consolidation de la paix du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les experts seront chargés d'assurer la formation des acteurs des OSC bénéficiaires du projet, sur la base de la méthode BRIDGE.

Ils ont pour tâches, plus spécifiquement :

- de faire une revue documentaire du cadre légal des élections au Congo Brazzaville afin de mieux préparer la formation ;
- de proposer des modules détaillés de la formation BRIDGE sur les processus électoraux et d'en constituer un kit complet (notamment tous les supports de formation – agenda, PPT, documents à distribuer) à l'intention des personnes à former ;
- de fournir au PNUD une liste détaillée pour préparer la logistique sur la base des modèles BRIDGE (banderoles, classeurs, CDs, etc.) ;
- de préparer et d'animer l'atelier de formation BRIDGE à l'intention des acteurs des OSC sélectionnés ;
- d'exposer aux participants la procédure à suivre pour l'accréditation BRIDGE ;
- d'évaluer la formation et de faire des recommandations ;
- de préparer et signer les certificats BRIDGE à distribuer aux participants ;
- de préparer un article sur la formation à poster sur le site BRIDGE ;
- d'informer le bureau BRIDGE de Melbourne de la tenue de l'atelier BRIDGE.

L'équipe des experts élaborera, en concertation avec le PNUD, un programme de formation ciblée s'adressant aux acteurs des OSC en fonction des indications définies comme suit :

- formation en administration électorale ;
- formation en gestion des processus électoraux ;
- familiariser aux techniques de partage de l'information ;
- renforcement des capacités en matière de pérennisation des acquis électoraux.

Le formateur team leader est chargé de la coordination de l'équipe des formateurs, de la revue de la cohérence des programmes de formation, ainsi que de la rédaction du rapport final consolidé de la formation.

#### **4. RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de la mission, il est attendu des consultants, les résultats suivants :

- Une évaluation du niveau de connaissances des acteurs des OSC est faite avant et après la formation ;
- la mise à la disposition des personnes formées et du PNUD des modules détaillés de la formation BRIDGE ;
- un total de 25 acteurs des OSC sont formés sur la méthode BRIDGE ;
- un rapport détaillé sur la formation incluant une évaluation de l'atelier de formation ;
- un rapport final de la mission à soumettre, pour approbation, au PNUD ;
- Un article sur la formation est élaboré et posté sur le site BRIDGE.

#### **5. EQUIPEMENT/OUTILS A METTRE A LA DISPOSITION DES EXPERTS**

Les équipements et les outils nécessaires à cette formation seront mis à la disposition des experts par le PNUD. Le PNUD facilitera, en outre, l'identification et la sélection des participants à la formation.

## 6. DUREE DE LA MISSION

La durée consacrée à cette activité est de quinze (15) jours ouvrables à Brazzaville. La préparation des modules, du matériel didactique, ainsi que la logistique relative à la formation se fera en trois (03) jours. Les sessions de formation se dérouleront sur douze (12) jours. La période pour la rédaction de différents rapports est de deux (02) jours.

La mission doit impérativement être menée dans la limite du temps indiqué compte tenu des contraintes électorales. Un retard ou un ajournement dans la livraison des services pourrait avoir un impact fortement négatif sur le projet.

## 7. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES DES EXPERTS

La mission sera composée de deux (02) consultants, respectivement, un formateur BRIDGE accrédité et expérimenté et un facilitateur BRIDGE, répondant au profil suivant :

- Minimum 5 ans d'expérience dans le domaine de l'administration électorale, l'assistance électorale et de la gouvernance démocratique ;
- Expérience avérée dans l'adaptation et l'animation de formations BRIDGE ;
- Une expérience dans la réalisation de modules BRIDGE en Afrique et familiarité avec les processus électoraux en Afrique Centrale sont un plus ;
- Une expérience de travail avec le PNUD, le Système des Nations Unies ou les activités de renforcement des capacités est un atout ;
- Il est requis du team leader des capacités de coordination, de conduite de mission d'équipe et de rédaction de rapports.

## 8. LANGUE

La maîtrise du français écrit et parlé est indispensable.

## 9. PAIEMENT

La proposition devra inclure les honoraires des experts, ainsi que les billets d'avion aller-retour. Les per diem seront payés par le PNUD selon le taux en vigueur à Brazzaville où se déroulera la formation.

Les honoraires seront payés selon les modalités suivantes :

- 40% au dépôt des modules et du plan de formation;
- 60% après validation du rapport final de la mission.

## 10. LANGUE

La maîtrise du français écrit et parlé est indispensable.

**11. PAIEMENT**

Visa du Chef de l'Unité demandeur	Visa CEDAP	Visa ARR/P	Visa ARR/O	Visa RRA
				
COA	71200 COG 30079 32004 00077415 ACTIVITY11 001981 10159			